

# Les voisins du campus Glen

## **Des résidents du quartier sollicitent l'autorisation du tribunal pour intenter un recours collectif pour mettre fin au bruit provenant du mega-hôpital**

**Pour diffusion 11 mai 2015**

Montréal (11 mai 2015) – Après avoir tenté pendant plus d'un an de résoudre le problème du bruit incessant émis par le système de ventilation du Centre universitaire de Santé McGill (CUSM), les résidents touchés ont déposé une requête en Cour supérieure du Québec pour obtenir l'autorisation d'intenter un recours collectif contre le mega-hôpital.

Les défendeurs sont le CUSM, le Groupe infrastructure santé McGill, SENC, SNC-Lavalin McGill (Associé) Inc. et Innisfree McGill (Associé) Inc.

Les voisins du Campus Glen, un organisme à but non lucratif créé dans l'objectif de mettre un terme au bruit perturbateur provenant du CUSM, demande l'autorisation d'intenter un recours collectif au nom d'environ 3 000 résidents de la ville de Westmount et de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Une fois le recours autorisé, il sera demandé au tribunal d'émettre une ordonnance pour faire cesser le bruit qui dérange les résidents 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Des dommages de 5 000\$ par année seront également réclamés pour chaque résident pour la perte de jouissance de leur propriété et l'atteinte à la qualité de leur environnement.

« Nous avons épuisé toutes les démarches possibles auprès de toutes les autorités provinciales et municipales pour résoudre le problème », a indiqué Marc Felgar, résident de la rue York dans le « Lower Westmount », qui a accepté d'agir à titre de personne désignée dans le cadre des procédures judiciaires. « Malheureusement, nous n'avons plus d'autre alternative que de se tourner vers les tribunaux. »

Notamment, le Ministère de l'environnement a refusé de participer à la poursuite, malgré la demande de la ville de Westmount, même si, selon un récent reportage dans les médias locaux, le Ministre de l'environnement aurait souligné le problème au directeur de la santé publique de Montréal.

Le système de ventilation du CUSM émet différents types de bruit qui peuvent être entendus autant à l'extérieur qu'à l'intérieur des résidences avoisinant le campus Glen. Ces bruits perturbent le sommeil des résidents, les forcent à maintenir leurs fenêtres fermées, même par temps chaud, et rendent l'utilisation normale des terrasses et des cours arrières désagréable, voire impossible dans les pires cas.

«Selon les informations dont nous disposons, le bruit provenant du système de ventilation du CUSM dépasse les limites acceptables de décibels prévues tant par la réglementation de la ville de Westmount que par celle de Montréal et excède les standards du Ministère de l'environnement du Québec ainsi que les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé» affirme Me Catherine Sylvestre de la firme Sylvestre, Fafard, Painchaud, procureurs dans le cadre du recours collectif.

Les résidents affectés par le bruit ont été coopératifs et ont attendu patiemment depuis plus d'un an que soit proposé une solution satisfaisante au problème, le CUSM ayant été mis au courant du problème au début de l'année 2014, soit peu de temps après que le système de ventilation a été mis en fonction à la fin de l'année 2013.

«Malgré la connaissance de longue date du problème du bruit par SNC-Lavalin et ses déclarations publiques à l'effet que des solutions seraient mises en place, il n'y a eu aucune amélioration notable du bruit, y compris durant la nuit», a déploré Barrie Howells, résident du bas Westmount.

« C'est avec une grande tristesse que nous nous trouvons dans l'obligation d'intenter une action en justice contre un hôpital», a affirmé Jean Gagnon, membre du recours collectif proposé. «Toutefois, le bruit généré par le système de ventilation du CUSM perturbe nos vies depuis plus d'un an et nous devrions être en mesure d'utiliser nos maisons d'une manière normale, comme tout le monde. »

Le secteur visé par le recours collectif proposé est situé dans le bas Westmount et dans l'arrondissement Côte-des-neiges/Notre-Dame-de-Grâce et est délimité au nord par la rue Côte-St-Antoine, à l'ouest par la rue Marlowe, au sud par les rues de Maisonneuve et Ste-Catherine et à l'est par la rue Lansdowne.

Toute personne résidant, travaillant ou fréquentant ce secteur pour ses études pourrait être visée par ce recours collectif. Pour toute information ou pour vous inscrire comme membre vous pouvez consulter : [www.sfpavocats.ca/recours-collectifs/](http://www.sfpavocats.ca/recours-collectifs/)

- 30 -

Renseignements :

### **Les voisins du Campus Glen**

**Marc Felgar :** 514-434-4667  
**Barrie Howells :** 514-418-8426  
**Jean Gagnon :** 514-489-0191

**Sylvestre Fafard Painchaud, s.e.n.c.r.l.**

**Me Catherine Sylvestre**

514-937-2881, poste 240

[c.sylvestre@sfpavocats.ca](mailto:c.sylvestre@sfpavocats.ca)

[www.sfpavocats.ca/recours-collectifs/](http://www.sfpavocats.ca/recours-collectifs/)